



JANVIER
2011

A GROTTA SCRITTA



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Tout au long de l'année, avec l'équipe municipale nous travaillons, entre autre, pour améliorer le cadre de vie des Olmétais et des visiteurs, et entretenir le patrimoine communal.

C'est pourquoi cette année nous avons mis en avant " la Grotta Scritta " qui est entrée dans le patrimoine privé de la commune. *(voir page suivante)*

Comme d'habitude, vous trouverez à travers ces quelques pages des informations sur l'année écoulée, en complément du site internet, les pleurs et les sourires enregistrés à l'Etat Civil, des photos, des infos à caractère général et le point sur les dossiers en cours.

*À l'alba di l'Annu Novu, vi prigemu tanti auguri
di Pace è di Salute pè 2011*

A GROTTA SCRITTA

La GROTTA SCRITTA, seul représentant de l'art pariétal en Corse ayant fait l'objet de nombreuses études de la part de spécialistes ou d'amateurs français et étrangers, a été acquise par la commune avec l'aide du service archéologique de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse.



Cette opération, financée à 80 % par la Région, s'est concrétisée par le dépôt d'un acte administratif le 30 septembre 2010 au Bureau des Hypothèques de Bastia.

Le programme de sauvegarde et de protection va maintenant pouvoir être lancé. Des contacts ont été pris, par l'intermédiaire de la CTC, avec un spécialiste qui a déjà travaillé sur la grotte de Lascaux.

Ange MARTINI, notamment, s'est toujours battu pour que ce message laissé par nos aïeux il y a 4 000 ans ne soit pas irrémédiablement perdu.

Malheureusement une grande partie de ces inscriptions reproduites par le peintre italien Franca GHITTI en 1967, a déjà disparu.

Nous souhaitons reconstruire au cœur du village, sur une ruine expropriée pour cause d'état d'abandon manifeste, une salle d'exposition polyvalente afin de :



- ✓ présenter au public une reconstitution en résine de la GROTTA SCRITTA et exposer ainsi ces vestiges qui attestent de la présence humaine dans la vallée d'Olméa dès la fin du néolithique.
- ✓ également offrir la possibilité de compléter la visite par des travaux de recherche dans une salle équipée en informatique et documents divers.

Cette opération, regroupant la reconstruction de la ruine, la reconstitution de la "grotta scritta", la scénographie et l'équipement informatique, a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention à l'ODARC qui, dans les appels à projet 2010, a réservé une thématique aux projets remarquables.

DECES	<ul style="list-style-type: none"> ○ 06 avril 2010 à BOLLENE (Vaucluse), Cécile VECCHIOLI épouse de Raymond PHILIPPE, née le 03 mars 1925 à Olmeta ○ 27 avril 2010 à ORANGE (Vaucluse), Raymond PHILIPPE son époux, né le 27 avril 1926 à HENNEBONT (Morbihan) ○ 08 avril 2010, Chantal PIETRI épouse JEHL, fille de Pierre-Ange PIETRI, née le 02 mai 1948 ○ 07 mai 2010 à FONTENAY-AUX-ROSES, Jeanne DAUPHIN âgée de 96 ans, veuve de Pierre PIETRI ○ 21 mai 2010 à OLMETA DI TUDA, Nicole VECCHIOLI épouse CAMPOCASSO, née le 24 avril 1948 à Olmeta di Capicorsu ○ 22 mai 2010 à OLMETA DI TUDA, Philippe CAMPOCASSO son époux, né le 20 septembre 1943 à Olmeta di Tuda ○ 06 juin 2010 à BASTIA, Simone MARIANI épouse de Paul GIANNONI, inhumation le 08 juin 2010 à LURI. ○ 15 juin 2010 à BASTIA, Jacques VECCHIOLI, né le 22 novembre 1926 à CAP HAITIEN (Haiti) ○ 26 juin 2010 à PARIS, Jacques Toussaint NOVELLA né le 11 mars 1931 à CAP HAITIEN (Haiti) ○ 15 septembre 2010 à BASTIA, Marie Joséphine MASINI, née le 04 février 1920 à SANTA MARIA DI LOTA ○ 16 septembre 2010 à OLMETA DI CAPOCORSO, Simone Malfetorre, née le 25 mars 1933 à MARSEILLE ○ 08 décembre 2010 à PARIS, Micheline MOLLIER, maman de Didier NOVELLA
--------------	--

MARIAGE	<ul style="list-style-type: none"> □ 14 août 2010 Gérard Philippe FERRARI et Andrée MERLANDI
----------------	---

N A I S S A N C E S	<ul style="list-style-type: none"> • PIERRE-MARIE né le 09 février 2010 fils de David et Vanina BONCOMPAGNI et petit-fils de Fernand et Stéphanie • REMI né le 1^{er} avril 2010, est le fils de Claire EYSSAUTIER et Renaud CLOSON et petit-fils de Roselyne et Hubert EYSSAUTIER. • CHJARA née le 29 mai 2010, fille de Julien PARACCHINI et Céline MARTINI, petite-fille de Martine et Robert MARTINI et arrière-petite-fille de Jeanne et Lucien MARTINI • EMMA née le 09 novembre 2010, fille de Christophe et Angélique VECCHIOLI, petite sœur de Lauriane et Emile
--	---

BIENVENUE A OLMETA

- ❑ Pascale et Paul FRANCESCHI et leur fille Maria-Stella demeurent depuis septembre au hameau de Grillasca
- ❑ Michèle et Alain LEMPEREUR et leurs trois enfants Daria, Henri et Emery, séjournent dans leur maison à la Marine de Negro dès que leur emploi du temps le permet.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au 04.95.37.84.04 ou olmeta.capocorso@wanadoo.fr

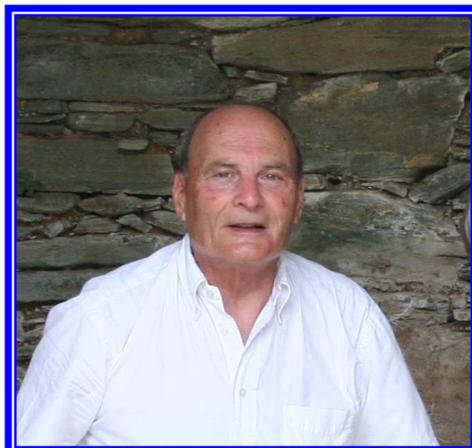
Monsieur Jean MOTRONI,

notre conseiller général, a décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections cantonales et de prendre sa retraite après 6 mandats aux côtés des communes du canton de Sagro di Santa Giulia.

Nous ne pouvons que le remercier pour toute l'aide qu'il nous a apporté et les nombreux dossiers qu'il a défendu auprès du Département et de la Région.

Sa parfaite connaissance du terrain, sa disponibilité, tous les liens qu'il a tissé au cours de sa longue carrière, vont beaucoup nous manquer.

Nous lui souhaitons une longue et belle retraite auprès de son épouse et sa famille.



LA PERMANENCE DES SOINS EN HAUTE-CORSE

Malade la nuit, le week-end ou un jour férié :

appelez d'abord votre médecin

En l'absence de votre médecin traitant téléphonez à la **REP 2B**

= **REGULATION DE LA PERMANENCE DES SOINS** =

04. 95. 30. 15. 03

Du lundi au samedi de 20 heures à minuit. Les dimanches et fériés de 8 heures à minuit

Si une vie est en danger appelez le **15 SAMU 2B**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

BUDGET GENERAL M 14:

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Résultats de l'exercice 2009 :	
	DEPENSE :	50 369,62 €
	RECETTE :	95 642,25 €
	+ Résultat antérieur reporté :	101 511,35 €
	TOTAL RECETTE	146 783,98 €
	REPORT EN FONCTIONNEMENT :	+ 143 898,82 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	Résultats de l'exercice 2009 :	
	DEPENSE :	103 520,69 €
	+ Résultat antérieur reporté :	27 394,00 €
	RECETTE :	135 098,23 €
	Restes à réaliser en dépense :	34 907,00 €
	Restes à réaliser en recette :	27 838,30 €
	REPORT EN INVESTISSEMENT :	- 2 885,16 €

BUDGET M 49 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Résultats de l'exercice 2009 :	
	DEPENSE :	14 022,12 €
	RECETTE :	19 478,78 €
	+ Résultat antérieur reporté :	12 285,89 €
	REPORT EN FONCTIONNEMENT :	+ 17 742,55 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	Résultats de l'exercice 2009 :	
	DEPENSE :	70 879,09 €
	RECETTE :	37 440,20 €
	+ Résultat antérieur reporté :	33 913,39 €
	+ Restes à réaliser	54 179,90 €
	REPORT EN INVESTISSEMENT :	+ 54 654,40 €

BUDGET GLOBAL 2010 : 468 768,17 €

BUDGET GENERAL M 14 : 371 944,28 €

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	243 055,82 €	
	DEPENSE :	243 055,82 €
	RECETTE :	99 157,00 €
	+ Résultat antérieur reporté :	143 898,82 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	128 888,46 €	
	DEPENSE :	91 096,30 €
	+ Restes à réaliser :	34 907,00 €
	+ Solde d'exécution antérieur reporté	2 885,16 €
	RECETTE :	101 050,16 €
	+ Restes à réaliser :	27 838,30 €

BUDGET M 49 - EAU ET ASSAINISSEMENT : 96 823,89 €

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	37 252,55 €	
	DEPENSE :	37 252,55 €
	RECETTE :	19 510,00 €
	+ Résultat antérieur reporté :	17 742,55 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	59 571,34 €	
	DEPENSE :	59 571,34 €
	RECETTE :	4 916,94 €
	+ Restes à réaliser en recettes :	54 179,90 €
	+ Solde d'exécution antérieur reporté :	474,50 €

BUDGET M 49 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Il n'y a pas d'opération inscrite en investissement pour 2010 car les arrêtés attributifs des subventions pour les travaux de la station d'épuration ne nous sont pas encore parvenus.

BUDGET GENERAL M 14

Les dépenses de fonctionnement, en moyenne, se situent aux alentours de 50 000 € à 55 000 €.

Les 243 055,82 € prévus en dépense constituent, en partie, une réserve pour les prochaines opérations en investissement comme la réhabilitation du presbytère ou la reconstruction des ruines au hameau de Piazza.

INFORMATIONS DIVERSES

La commune avait emprunté 33 000 € pour la construction de la salle des fêtes et 50 000 € lors de la mise aux normes des captages.

Ces emprunts seront terminés en 2013 pour le 1^{er} (3 échéances de 4 150,02 € soit 12 450,06 €) et en 2014 pour le 2^{ème} (4 échéances de 6 312,71 € soit 25 250,84 €)

TAXE D'HABITATION ET TAXE FONCIERE :

Pas de modification des taux depuis 2006 : **TH : 7 %** et **TF : 7,67 %**

TEOM : Le taux de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères est porté de 8 % à **8,5 %** pour 2010.

Le coût de la collecte et du traitement des OM est de **1 171 009,28 €** pour l'année 2009. Ce montant, extrait du compte administratif - section fonctionnement de la communauté de communes, regroupe les frais de personnel, l'entretien et le carburant des véhicules, la collecte des encombrants et le traitement des déchets pour les 18 communes du Cap.

<http://www.destination-cap-corse.com>

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CAP CORSE**



La Communauté des Communes du Cap Corse a entièrement refait son site internet à l'initiative de Monsieur Dominique ANTONI vice-président à la culture et Monsieur Anthony HOTTIER, vice-président du développement économique.

Ce site est dédié au patrimoine du Cap Corse, à la promotion touristique, à l'information culturelle et au développement économique de la micro région.

ORDURES MENAGERES :

Un arrêté d'interdiction de stationnement a été pris au Hameau de Piazza, pour empêcher les voitures de se garer sous la maison de Gérard et Maryse VECCHIOLI, car le camion de ramassage des ordures ménagères ne peut pas tourner s'il y a des véhicules garés.

Il n'y avait que deux solutions pour résoudre ce problème :

- 1- le stationnement était interdit à cet endroit
- 2- le bac à ordures était supprimé au hameau de Piazza et déplacé sur la place de la mairie ou au hameau de Grillasca



La solution la plus sensée était de maintenir le bac à ordures à cet endroit, d'autant plus que Josée AMADEI et ses enfants nous ont donné l'autorisation d'installer le conteneur sur leur parking de façon qu'il ne soit pas en pente. Nous les en remercions.

DELIBERATION POUR PROMESSE DE LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX à Monsieur Cyrille PROVENT, de Farinole.

Cette personne envisage de s'installer comme éleveur caprin. Les terrains proposés à la location sont situés en limite de la commune de Farinole pour une somme de **1 376,51 € annuel**, tarif (2010) établi selon les taux de la chambre d'agriculture de Haute-Corse. Cette promesse de location est nécessaire pour lui permettre de déposer une demande d'aide à l'installation.

DELIBERATION DU SYNDICAT CHARGE DE L'ELABORATION DU P.L.U. POUR LA SUPPRESSION DES EMPLACEMENTS RESERVES au Hameau de Piazza.

Réunion du Syndicat à LURI le 24 juin 2010 - Extrait de la délibération :

« Lors de l'élaboration du POS en 1989, la commune a sollicité un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie sur les parcelles 554 - 553 - 550 - 549 - 484 section E (emplacement n°1) et pour aménagement ponctuel d'espaces publics sur la parcelle E 467 (emplacement n°2).

Le 19 décembre 1996 la commune a acquis cette succession mais n'a jamais réalisé d'espace public ou d'élargissement de la voie.

Le 05 octobre 2000, par acte passé chez Maître MAMELLI, notaire à Saint-Florent, la municipalité en place, ayant abandonné ces projets, a vendu les propriétés à Monsieur MARTINI.

Les emplacements réservés ne se justifiant plus, doivent donc être restitués à leurs droits ».

La suppression des emplacements réservés est possible depuis le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 pris pour l'application des articles 1^{er} et 2 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 en vue de l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

SAPEURS POMPIERS

Suite à une délibération du conseil d'administration du SDIS, en date du 13 février 2009, certaines interventions ne relevant pas directement du secours à personne donneront lieu à une participation aux frais par le bénéficiaire.

Les sapeurs pompiers de la Haute-Corse tiennent à informer la population qu'à compter du **01 février 2010**, certaines opérations effectuées jusqu'à présent à titre gracieux, seront désormais facturées aux bénéficiaires lorsque celle-ci ne seront pas motivées par un caractère d'urgence et en cas de carence des sociétés spécialisées.

Rentrent principalement dans le champ d'action de ces nouvelles mesures les interventions suivantes :

- destruction d'insectes (frelons, guêpes)
- déblocage des personnes en cabine d'ascenseur
- ouverture de porte

Cette liste est non exhaustive.

DISTINCTIONS

Légion d'Honneur pour le doyen PELLISSIER.

Jean-Claude Gaudin a remis l'insigne de la légion d'Honneur à Jean-François PELLISSIER, ancien doyen de la faculté de médecine de Marseille.

Le maire a salué un parcours professionnel et universitaire exemplaire, qui lui a valu d'occuper de nombreux postes importants aussi bien dans le domaine de la médecine que dans celui de l'université.

Jean-François PELLISSIER, 69 ans, marié et père de 3 enfants, a fait ses études de médecine à Marseille, se spécialisant dans les maladies du système nerveux.

Chef du service d'anatomie pathologique et de neuropathologie de la Timone, il est l'auteur de 480 publications de niveau international.

Le professeur Pellissier a occupé d'importantes fonctions administratives au CHU de Marseille, avant d'être élu en 2006, Doyen de la faculté de médecine de Marseille, la plus importante de France avec 9000 étudiants ; faculté qu'il a défendue pendant 4 ans, notamment pour obtenir davantage de postes d'internes.

(article paru dans le journal LA PROVENCE)

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

SUCCEES

Caroline MARTINI a obtenu son diplôme d'Ingénieur Spécialisé en Micro-électronique, Informatique et Nouvelles technologies. (ISMIN)

La cérémonie de remise des diplômes, promotion 2010, a eu lieu à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Site Georges Charpak à GARDANNE le 18 septembre 2010.

Toutes nos félicitations à Caroline pour son brillant parcours.



FACADES DU BATIMENT COMMUNAL:

Les subventions sont accordées et les travaux sont prévus pour le printemps, avec un financement de l'Etat pour 35 % et la réserve parlementaire de Monsieur François VENDASI, Sénateur de Haute-Corse pour 45 %.

RESTAURATION DE LA FONTAINE DU POGHJU :



50 % réserve parlementaire de Monsieur GANDOLFI-SCHEIT, Député de Haute-Corse et 30 % complément de dotation quinquennale de la CTC.



Les travaux sont quasiment terminés. La coloration de la voûte interviendra dans les premiers jours de janvier.

DEFIBRILLATEURS

La commune a fait l'acquisition de deux défibrillateurs, financés à 80 % par le Conseil Général de Haute-Corse.



Depuis l'évolution du Code de la Santé Publique le grand public peut utiliser ces appareils à instruction vocale, dont la vocation est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par un choc électrique.

Pour être accessibles 24 h/24 et 7 jours/7, ces défibrillateurs très simples d'emploi ont été installés l'un dans le

hall du bâtiment communal (Mairie) et l'autre à l'entrée des Gîtes du Cap Corse (Casa Masini) à la Marine de Negro, sur la RD 80,

Stéphane ZONZA, directeur régional de la société DEFIBRIL, a prodigué une courte formation destinée à initier les volontaires aux gestes qui peuvent sauver une vie.



ETAT ACTUEL DU PRESBYTERE



PRESBYTERE

Les subventions pour la réhabilitation totale de cet appartement ont été demandées avec le plan de financement suivant :

- 40,00 % ETAT
- 31,60 % REGION dotation quinquennale
- 08,40 % REGION amélioration de l'habitat
- 20,00 % COMMUNE + TVA

TRAVAUX DE VOIRIE

Nous avons regroupé plusieurs opérations de voirie avec un financement à **80 %**, du **Conseil Général de Haute-Corse** et 20 % de la commune:

- Canalisation des eaux pluviales au droit du parking de la Mairie
- Réfection du mur de soutènement du chemin communal à Zagliolo
- Réfection du canal d'irrigation qui traverse la place au hameau de Poggio
- Mise en sécurité du chemin communal qui conduit au moulin à la marine de Negro, après le don à la collectivité de la parcelle D 683 par la famille de Jules et Cécile VECCHIOLI, que nous remercions.

DALLAGE EN LAUZES AU HAMEAU DE POGGIO

Pour compléter le programme entrepris depuis plusieurs années, une autre ruelle au hameau de Poggio - de la maison PERETTI à la maison CANOSI - sera dallée avec des lauzes avec la participation du :

- ✓ 40 % : Conseil Général de Haute-Corse
- ✓ 40 % : Réserve parlementaire de M. GANDOLFI-SCHEIT, Député de Haute-Corse
- ✓ 20 % : Commune

ENFOUISSEMENT PARTIEL DES LIGNES TELEPHONIQUES ET ELECTRIQUES

L'entreprise GRIMALDI , qui a obtenu le marché, a prévu de commencer le chantier d'enfouissement à la mi-janvier, la livraison du transformateur devant intervenir fin janvier.

Espérons qu'aucune intempérie ne vienne contrecarrer ces prévisions, car le montant des travaux est prévu au budget de la commune comme à celui du SIEGNE depuis longtemps.

MARINE DE NEGRO

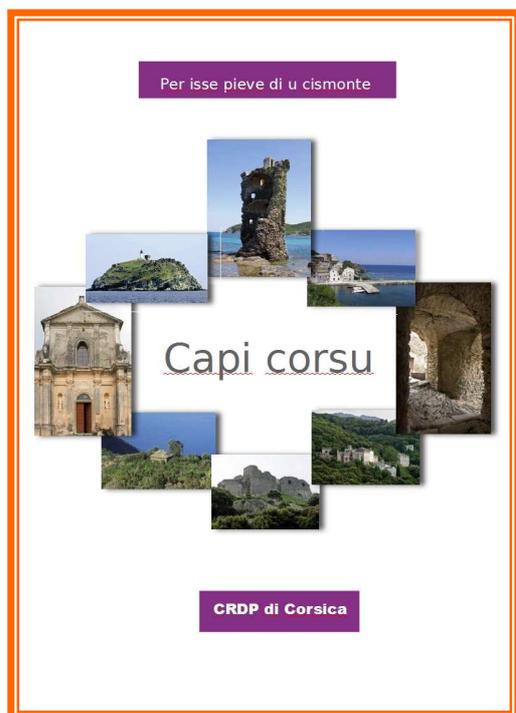
La construction des murets



et les travaux d'élargissement du pont sur la RD 80



sont totalement terminés



CAPI CORSU

Dans le cadre de sa politique de production et de mise à disposition auprès de la communauté éducative insulaire de ressources pédagogiques ancrées dans les réalités régionales, le CRDP de Corse a réalisé un magnifique ouvrage sur le Cap Corse, in lingua nustrale.

Ce fascicule, à destination des enseignants et élèves de notre académie mais aussi d'un très large public a été réalisé grâce au soutien de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Général de Haute-Corse et du Rectorat de Corse.

Il peut être visualisé et téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.crdp-corse.fr/index.php/ressources-documentation/ressources-numeriques/ouvrages-a-telecharger>

REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPEL

Le 24 mars 2007 le Conseil Municipal a adopté un règlement qui a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable du réseau de distribution et celui du réseau de l'assainissement.

Après passage en Préfecture et dans les différents services concernés, **ce règlement est applicable depuis le 27 mars 2007.**

Toute intervention sur le réseau d'eau et d'assainissement **est INTERDITE** et doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Mairie.

Les frais de raccordement sont à la charge exclusive du requérant.

Une copie de ce règlement est à la disposition de tout demandeur.

ADRESSES POSTALES

Les adresses postales font l'objet d'une inscription dans les bases de données régionales et nationales et servent de référence aux différents services : EDF, FRANCE TELECOM, SERVICES FISCAUX, etc....

Depuis de nombreuses années il n'est plus nécessaire de rajouter SAINT-FLORENT à la suite du code postal.

Les adresses doivent donc être libellées comme suit :

Hameau de Piazza 20217 OLMETA DI CAPOCORSO

ou Marine de Negro, Hameau de Celle, Hameau de Grillasca, Hameau de Cariacciu ou de Poggio

PROTECTION INCENDIES

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région méditerranéenne et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que le feu pourrait causer à votre patrimoine, le CODE FORESTIER **OBLIGE** les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis à débroussailler et à maintenir débroussaillé, conformément aux prescriptions suivantes :

SUR UN RAYON DE 50 METRES aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toutes natures (*même si les travaux doivent s'étendre sur les propriétés voisines*) ainsi que **SUR 10 METRES** de part et d'autre des voies privées y donnant accès.

LA TOTALITE DE VOTRE TERRAIN, qu'il soit construit ou non, si celui-ci se trouve en zone U du POS en vigueur.

**VOUS DEVEZ DONC EFFECTUER LES TRAVAUX DE
DEBROUSSAILLEMENT ET DE MAINTIEN EN ETAT
DEBROUSSAILLE DES TERRAINS DONT VOUS AVEZ LA CHARGE.**

Aussi nous comptons sur votre civisme pour assurer la sécurité des personnes et des biens des habitants de la commune.

BAL DU 05 AOUT



2010

AURELIE ET NICOLAS
07 AOUT



GERARD ET ANDREE
14 AOUT



2010

A CUMPAGNIA DI SAN TERAMU – RAMI 09 AOUT



REVEILLON



GOUTER DE NOEL - 19 DECEMBRE



2010

